REGISTRE DE REMPLACEMENT

Le temps de remplacement ne doit pas dépasser 20% du total des jours d'ouverture du service de garde, calculé sur une base annuelle et établie à partir de votre date de reconnaissance.

Nom de la RSG_____

Date de reconnaissance : _____

CALCUL DU 20%
Année de reconnaissance : Du_____au_____.

Nombre de jours **d'ouverture** : _____ X 20% = _____(nombre de jours permis)

Date du remplacement	Nom de la remplaçante	Nombre de jours	Nombre d'heures
	Total de jours remplacés pour l'année :		